



## COMMUNIQUE DE PRESSE – Mardi 2 juin

### Lancement d'un dispositif d'appui aux entreprises parisiennes et métropolitaines innovantes à fort potentiel

**En réponse à la crise économique et afin de préserver l'écosystème de l'innovation métropolitain, Paris&Co et la RIVP lancent aujourd'hui, avec le soutien de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, un plan de soutien aux jeunes entreprises innovantes du Grand Paris pour les aider dans cette période délicate et les conseiller dans leur développement.**

Le territoire métropolitain constitue le principal vivier français de pépites de la « French Tech » - 33 parmi les 40 entreprises du Next 40 - et il est essentiel que la crise n'entame pas ce potentiel.

Paris&Co, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole, associée à la Régie Immobilière de la Ville de Paris, a développé un dispositif d'appui renforcé pour ces jeunes entreprises à fort potentiel afin de les aider à passer ce temps de crise et à poursuivre leur chemin d'innovation. Ce programme permettra à 550 jeunes entreprises innovantes parisiennes et métropolitaines, dont le potentiel est avéré et la capacité de rebond prouvée, de bénéficier gratuitement d'un accompagnement et d'un ensemble de services experts à 360° (social, commercial, juridique, technique...).

Ce dispositif s'étendra au-delà des seules entreprises déjà accompagnées par Paris&Co et sera ouvert aux startups éligibles de l'ensemble du territoire métropolitain.

Il s'inscrit dans le plan de relance économique voté par le Conseil de Paris le 18 mai dernier, et dans le « Plan métropolitain de relance pour un territoire durable, équilibré et résilient » voté à par le Conseil métropolitain du 15 mai 2020.

L'ambition commune est de préserver le formidable potentiel d'emplois de ces entreprises et de permettre à leurs innovations de voir le jour ou de poursuivre leur déploiement.

Pour connaître les conditions d'éligibilité à ce dispositif : <http://renfort.parisandco.com/>

#### **A propos de Paris&Co**

Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole. Elle favorise la diffusion de l'innovation à travers l'incubation de plus de 500 startups françaises et étrangères par an, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements nationaux et internationaux. Elle développe son activité dans une dynamique d'open innovation en lien étroit avec plus de 120 grandes entreprises et institutions majeures.

<http://www.parisandco.paris/>

#### **A propos de la RIVP**

2e Bailleur social parisien avec plus de 61 000 logements sociaux, la RIVP est également un acteur majeur pour l'emploi à Paris et le développement de nombreuses startups dans la capitale. Grâce à son réseau d'hôtels d'entreprises, d'incubateurs, de pépinières et d'ateliers, la RIVP accueille aujourd'hui près de 500 jeunes entreprises innovantes. De nombreux secteurs d'activités sont représentés : nouvelles technologies, jeux vidéo,



sport et esport, ville de demain, animation, santé, e-santé et biotechnologies, industrie créative, etc. Les entreprises peuvent mutualiser leurs ressources, partager leurs expériences et développer leur réseau. Ces produits immobiliers proposés par la RIVP sont agiles, multifonctionnels et comprennent des espaces de production, des bureaux et des espaces collectifs à une tarification attractive.

#### **A propos de la Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris (MGP) est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes au service des 7,2 millions d'habitants métropolitains :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

#### **Contact presse :**

Paris&Co / Anne-Charlotte Alfonsi [anne-charlotte.alfonsi@parisandco.com](mailto:anne-charlotte.alfonsi@parisandco.com) 07 81 48 88 35